

INTRODUCTION

UNE PRÉHISTOIRE DES CHEVALIERS ROMAINS

Sur l'île de Samos, vers la fin du VIII^e siècle avant J.-C., un cheval est debout dans le soleil, près d'un mur blanc. Un certain Saurias se met alors à tracer, sur le mur, les contours de cette silhouette, donnant naissance, avec cette peinture d'ombre (*skiagraphia*), à l'art figuré¹. Le cheval apparaît ainsi, dans l'historiographie antique, comme étroitement lié aux origines des représentations figurées. Il est l'un des premiers sujets avec lesquels les Anciens ont acquis leur maîtrise des formes imagées.

HISTOIRE DES REPRÉSENTATIONS DE CAVALIERS DE L'ITALIE TYRRHÉNIENNE À L'ÉPOQUE ARCHAÏQUE

«Représentations»

Cet ouvrage porte sur les représentations de cavaliers de l'Italie tyrrhénienne à l'époque archaïque. Par le terme de *représentations*, je me réfère au type de documentation qui sera envisagé ici : les images, les textes et les mobiliers archéologiques, c'est-à-dire des sources documentaires qui ne nous engagent pas immédiatement dans une *Histoire des realia* de la cavalerie, mais bien plutôt dans une *Histoire*

*de ses représentations*². En effet, le mobilier d'une tombe compose tout autant un discours social et idéologique qu'un texte littéraire ou une figuration iconographique.

«Cavaliers»

Guerriers à cheval, cavalerie, «hoplites montés», *hippotrophia*, équitation, hippotechnie, jeux et parades hippiques, sont autant de représentations et de motifs équestres qui apparaissent dans cette étude. Tous ces termes désignent des phénomènes historiques très différents, qui seront envisagés individuellement dans l'examen des dossiers documentaires suivants, sans être amalgamés indistinctement.

«L'Italie tyrrhénienne»

L'Italie tyrrhénienne recouvre une entité géographique et historique que les historiens et archéologues de l'Italie préromaine ont souvent mise en évidence. À l'époque préromaine, en effet, le versant occidental de la péninsule est unifié par une communauté de pratiques culturelles, comme l'a bien montré A. Pontrandolfo à propos de la pratique du *symposion*³. Cette réa-

¹ Athénagoras, *Apologie des Chrétiens*, 17, 3. Sur la peinture d'ombre, à l'origine de la peinture antique, voir : A. Rouveret, *Histoire et imaginaire de la peinture ancienne (V^e siècle av. J.-C.-I^{er} siècle ap. J.-C.)*, Rome, 1989 (*Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 274), p. 16 s.; G. Colonna, *Gli Etruschi e l'«invenzione» della pittura*, dans *Pittura etrusca al Museo di Villa Giulia*, Rome, 1989 (*Studi di archeologia*, 6), p. 19-25.

² Sans pouvoir développer, dans le cadre présent, une ré-

flexion sur cette approche historique, je me contenterai de renvoyer à l'article «manifeste» de R. Chartier, *Le monde comme représentation*, dans *Annales ESC*, novembre-décembre 1989, n° 6, p. 1505-1520, repris dans *Au bord de la falaise : l'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, 1998 (*Bibliothèque Albin Michel Histoire*), p. 67-86, ici p. 78.

³ A. Pontrandolfo, *Simposio e Elites Sociali nel Mondo Etrusco e Italico*, dans O. Murray et M. Tecusan (éd.), *In vino veritas*, Oxford, 1995, p. 176-195.

lité tyrrhénienne s'exprime par-delà les différences ethniques, par-delà ou grâce aux relations d'opposition et d'alliance entre les différentes populations : c'est ce qu'ont montré les travaux récents de E. Greco, P. G. Guzzo ou M. Torelli sur l'hégémonie de Sybaris à l'époque archaïque dans tout le sud de la péninsule⁴, ou bien plus anciennement G. Vallet sur la concurrence entre Grecs chalcidiens et achéens⁵, J. Heurgon sur les amitiés étrusques et sybarites⁶ et sur les liens entre la Valdichiana et la Campanie⁷, E. Lepore sur les relations entre les indigènes et les colonies grecques⁸, ou encore M. Pallottino, puis G. Colonna, sur la spécificité de la notion d'histoire italique pour l'Italie préromaine tyrrhénienne⁹. À cette unité tyrrhénienne appartient Rome, qui reçoit des influences étrusques, italiques et grecques et les rediffuse autour d'elle¹⁰.

«L'époque archaïque»

Le choix de l'époque archaïque s'est dessiné en fonction de l'orientation historiogra-

phique qu'a prise la question de la cavalerie dans l'Italie antique. Cette étude se présente en effet comme la «préhistoire» des chevaliers romains, particulièrement bien examinés par C. Nicolet, S. Demougin, ou plus récemment par J. B. Mc Call¹¹. L'analyse s'est ici plus précisément centrée sur la formation et les premiers développements des cavaleries de l'Italie préromaine, à l'époque archaïque, une période qui précède les campagnes hégémoniques de Rome. Le IV^e siècle constitue en effet une étape chronologique importante dans l'histoire de la cavalerie italienne, dans la mesure où Rome va imposer son emprise aux vaincus tout en récupérant les principales avancées culturelles de ces derniers, parmi lesquelles l'utilisation du cheval. Afin de comprendre cette «période charnière» du IV^e siècle¹², il convient toutefois d'éclairer d'abord le point de vue des vaincus de l'avancée romaine : les Étrusques, les Italiques et les Grecs que Rome côtoie à l'époque archaïque. C'est l'objectif chronologique que s'est fixé cette enquête.

⁴ E. Greco, *L'impero di Sibari. Bilancio archeologico-topografico*, dans *Sibari e la Sibaritide : Atti del 32 Convegno di Studi sulla Magna Grecia (Taranto-Sibari 7-12 ottobre 1992)*, Tarente, 1994, p. 459-485; P. G. Guzzo, *Cronache dall'impero*, dans *I Greci in Occidente. Greci, Enotri e Lucani nella Basilicata meridionale*, Naples, 1996, p. 69-78; Id., *Osservazioni sull'«impero» di Sibari*, dans M. Bugno et C. Masseria (éd.), *Il mondo enotrio tra VI e V secolo a.C. Atti dei seminari napoletani (1996-1998)*, Naples, 2001 (Quaderni di Ostraka, 1), p. 77-81; M. Torelli, *Per un'archeologia dell'Oinotria*, dans *I Greci in Occidente... cit.*, p. 123-131.

⁵ G. Vallet, *Rhégion et Zancle : histoire, commerce et civilisation des cités chalcidiennes du détroit de Messine*, Paris, 1956 (*Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 189), p. 177 s.

⁶ J. Heurgon, *Sur le manteau d'Alkisthène*, dans *Mélanges offerts à K. Michalowski*, Varsovie, 1966, p. 445-450.

⁷ J. Heurgon, *Recherches sur l'histoire, la religion et la civilisation de Capoue préromaine des origines à la deuxième guerre punique*, Paris, 1942 (*Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 154), p. 72 s.

⁸ Voir par exemple E. Lepore, *La Grande Grèce. Aspects et problèmes d'une «colonisation» ancienne*, Naples, 2000 (*Études du Centre Jean Bérard*, 5).

⁹ M. Pallottino, *Sul concetto di storia italica*, dans *L'Italie préromaine et la Rome républicaine : mélanges offerts à Jacques Heurgon*, Rome, 1976 (*Collection de l'École française de Rome*, 27), t. 2, p. 771-789; G. Colonna, *Problemi*

dell'archeologia e della storia di Orvieto etrusca, dans *Annali della Fondazione C. Faina*, 1, 1980, p. 43-53; Id., *La Sicilia e il Tirreno nel V e IV secolo*, dans *Kokalos*, 26-27, 1980-1981, p. 157-183.

¹⁰ Sur la place de Rome, voir M. Pallottino, art. cit.; A. Fraschetti, *Aristosseno, i Romani e la «Barbarizzazione» di Poseidonia*, dans *AION (Archeol)*, 3, 1981, p. 97-115. Sur le concept de tyrrhénien voir aussi M. Gras, *Trafics tyrrhéniens archaïques*, Rome, 1985 (*Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 258), p. 4 s.; Id., *La Méditerranée archaïque*, Paris, 1995 (*Cursus. Série «Histoire»*), p. 55.

¹¹ C. Nicolet, *L'ordre équestre à l'époque républicaine, 312-43 av. J.-C.*, Paris-Rome, 1966 (*Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 207); S. Demougin, *L'ordre équestre sous les julio-claudiens*, Rome, 1988 (*Collection de l'École française de Rome*, 108); S. Demougin, H. Devijver et M.-T. Raepsaet-Charlier (éd.), *L'ordre équestre : histoire d'une aristocratie (II^e siècle av. J.-C. - III^e siècle ap. J.-C.)*. Actes du colloque international (Bruxelles-Leuven, 5-7 octobre 1995), Rome, 1999 (*Collection de l'École française de Rome*, 257); J. B. Mc Call, *The cavalry of the Roman Republic. Cavalry combat and elite reputations in the middle and late Republic*, Londres-New York, 2002. Voir aussi A. Hyland, *Equus : The horse in the Roman world*, Londres, 1990.

¹² A.-M. Adam et A. Rouveret, *Cavalleries et aristocraties cavalières en Italie entre la fin du VI^e siècle et le premier tiers du III^e siècle avant notre ère*, dans *MEFRA*, 107, 1, 1995, p. 7-12.

Avant d'entreprendre l'examen de ces différents dossiers – étrusque, grec, italique –, une revue historiographique de la question des cavaliers tyrrhéniens permettra de préciser l'orientation qui sera ici adoptée.

UNE HISTOIRE NON INSTITUTIONNELLE DES CAVALIERS TYRRHÉNIENS

Equitatus romain et institutions

La question des cavaleries de l'Italie préromaine ne peut éviter de rencontrer le problème épineux et déjà bien débattu du plus ancien *equitatus* romain. C'est une question qui a été très controversée depuis la fin du XVII^e siècle, comme l'a montré la revue historiographique de C. Nicolet en 1966¹³. L'historien souligne en effet que le problème des origines de l'*equitatus* romain a opposé deux domaines différents dans l'historiographie moderne et contemporaine. Le premier est du ressort de l'histoire institutionnelle et a, de loin, été le plus approfondi; le second « nous engage sur la voie de la sociologie militaire et religieuse primitive, aux origines de la cité romaine, en contact avec les mondes étrusques et italiques »¹⁴. Il confronte sources archéologiques et textuelles.

La question institutionnelle du plus ancien *equitatus* romain connaît une très longue tradition historiographique car elle se rattache à celle, très discutée aussi, des institutions de la Rome royale. Depuis 1684, date à laquelle paraît la première monographie sur les cheva-

liers romains par C.-W. Von Eyben, jusqu'à H. Hill en 1952¹⁵, en passant par les sommes juridiques de J. N. Madvig, B.-G. Niebuhr et T. Mommsen, ou les travaux plus spécialisés d'É. Belot¹⁶, tous se sont intéressés au premier état de l'organisation et du recrutement des *equites*. Or, comme le remarque C. Nicolet à propos de l'ouvrage de H. Hill, « apporter du neuf sur un tel sujet pouvait sembler difficile », dans la mesure où ce sont toujours les mêmes textes qui sont « rebattus » et que les discussions apparaissent comme « un peu vaines »¹⁷. Le nombre de sources littéraires qui fait l'objet de ces études n'a en effet pas augmenté depuis le XIX^e siècle, lorsque sont découverts le texte du *De Republica* de Cicéron (T12; T16) ainsi que l'Inédit du Vatican (T43), qui vont désormais côtoyer les premiers chapitres bien connus de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse.

Ce dossier institutionnel repose sur l'établissement du mode d'organisation de la classe des cavaliers, son évolution depuis Romulus jusqu'aux rois étrusques, avec en particulier la réforme censitaire servienne, puis le passage à la République, ainsi que leur statut social (T1-20). Ce dernier point divise les historiens en deux camps, ceux qui assimilent *equites* et *patres*, dans leur ensemble ou en partie, et ceux qui les dissocient¹⁸. Il recoupe donc la définition, très controversée elle aussi, des premiers patriciens. Pour établir le rang des *equites*, plusieurs questions vont être envisagées par ces travaux : il s'agit de celle de la place non privilégiée des *sex suffragia* qui votent après la première classe dans les comices centuriates, de la distinction ou l'équivalence entre les *proci patricii* et les *sex*

¹³ C. Nicolet, *op. cit.*

¹⁴ *Ibidem*, p. 9.

¹⁵ C.-W. Von Eyben, *De equestri ordine ueterum Romanorum dissertatio*, Francfort, 1684; H. Hill, *The Roman Middle Class in Republican Period*, Oxford, 1952, p. 1 s. sur les origines de la cavalerie romaine où l'auteur présente une synthèse concernant les institutions.

¹⁶ J. N. Madvig, *L'État romain, sa constitution et son administration*, trad. franç., Paris, 1882, p. 169-177; B. G. Niebuhr, *Histoire romaine*, trad. franç., Paris, 1830, p. 126-134 et p. 174-254; T. Mommsen, *Droit public ro-*

main, tome VI/2, trad. franç., Paris, 1891-1892, p. 69-181; E. Belot, *Histoire des chevaliers romains considérée dans ses rapports avec les différentes constitutions de Rome. I. Depuis les temps des Rois jusqu'aux Gracques*, Paris, 1866.

¹⁷ C. Nicolet, *op. cit.*, p. 1-2.

¹⁸ Voir la mise au point historiographique de J.-C. Richard, *Les origines de la plèbe romaine. Essai sur la formation du dualisme patricio-plébéien*, Paris, 1978 (*Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 232), p. 248-262.

suffragia, de l'interdiction au dictateur de monter à cheval, et de l'indemnité versée aux cavaliers par l'État pour les aider à couvrir les frais de leur monture (l'institution de *l'equus publicus*) (T16-20).

« Une sociologie militaire et religieuse primitive »
(C. Nicolet)

Le second domaine confronte les données archéologiques aux informations philologiques. Les historiens l'ont abordé plus récemment, le premier étant W. Helbig¹⁹, qui s'intéressera aux cavaleries grecque et romaine, à la veille de la première guerre mondiale, « à un moment où l'on commençait à douter de l'avenir de la cuirasserie dans les conflits modernes »²⁰. Il est l'auteur de la thèse des « hoplites montés », qui se fonde sur l'idée de l'absence d'une véritable cavalerie sur le champ de bataille, jusqu'au IV^e siècle dans le cas de l'Italie, et par conséquent sur son absence dans la cité, les hoplites montés constituant « la première classe censitaire de cette constitution des hoplites »²¹. Il est d'avis, d'autre part, que c'est de la Grande Grèce que le modèle en est parvenu jusqu'à Rome²². Cinquante ans plus tard, A. Alföldi « abandonne l'idée préconçue »²³ des « hoplites montés » et, par une étude des insignes de l'ordre équestre, montre

que les cavaliers étaient constitués, à l'origine, des patriciens qui formaient la garde des rois étrusques²⁴ : l'auteur se place ainsi en opposition par rapport aux trois points défendus par W. Helbig, en affirmant l'efficacité militaire des cavaliers, leur rang social privilégié et leur origine étrusque.

Aux questions de technique militaire et d'ordre social abordées par ces auteurs, s'ajoutent aussi des dossiers d'histoire religieuse : culte des Dioscures, rituels agonistiques et initiatiques liés aux *iuuenes*.

Impasse

Cette opposition que C. Nicolet soulignait entre l'approche institutionnelle et l'approche militaire et religieuse va se concrétiser, l'année même de la parution de *L'ordre équestre à l'époque républicaine*, par la polémique qui opposa A. Alföldi et A. Momigliano : l'âpreté de ce débat, qui fit dire à J. Heurgon que « devant une opposition si radicale des points de vue, le monde savant retient son souffle et son jugement », montre combien la coupure est nette entre les deux approches²⁵. À la suite de la parution de *Early Rome and the Latins*, en 1965, livre dans lequel A. Alföldi rappelle ses conclusions sur l'origine de *l'equitatus* romain, qui serait issu de la garde du roi étrusque recrutée parmi la

¹⁹ W. Helbig, *Les hippeis athéniens*, dans *Mém. Inst. Nat. France, Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 37, 1902, p. 157-264; Id., *Contribution à l'histoire de l'equitatus romain*, dans *CRAI*, 1904, p. 190-201 (cf. aussi p. 175-179, p. 202-203 et p. 206-212); Id., *Toga und Trabea*, dans *Hermes*, 39, 1904, p. 161-181; Id., *Die Castores als Schutzgötter des römischen Equitatus*, dans *Hermes*, 40, 1905, p. 101-115; et surtout Id., *Zur Geschichte des römischen Equitatus. A. Die Equites als berittene Hopliten*, dans *ABAW*, 23, 1909, p. 265-317.

²⁰ Y. Garlan, *La guerre dans l'antiquité*, Paris, 1972, p. 111.

²¹ C. Nicolet, *Les « Equites Campani » et leurs représentations figurées*, dans *MEFR*, 74, 1962, p. 463-517, ici p. 465.

²² Sa théorie des « hoplites montés » sera reprise par B. Kübler, *R.-E.*, s.v. *Equites Romani*, col. 272-312, ici col. 276-280; E. Kornemann, *Die Anfänge der römischen Republik*, dans *Internat. Monatsschrift*, 14, 1920, col. 480-502, col. 497-498; W. Schur, *Zwei Fragen der älteren römischen Verfassungsgeschichte*, dans *Neue Jahrb.*, 51, 1923, p. 193-209; J. Kromayer et G. Veith, *Heerwesen und Kriegführung der Griechen und Römer*, Munich, 1928-1963 (*Handbuch der Altertumswissenschaft*, 4, 3, 2), p. 256-257,

ici p. 256-257; F. Altheim, *Epochen der römischen Geschichte*, Francfort, 1934, t. 1, p. 148-149 et *Römische Religionsgeschichte*, Baden, 1951, t. 2, p. 154-155.

²³ C. Nicolet, art. cit., p. 466.

²⁴ A. Alföldi, *Der Frühromische der Reiteradel und seine Ehrenabzeichen*, Baden-Baden, 1952 (2^e éd. 1979); *Il dominio delle cavalleria dopo la caduta dei re in Grecia ed a Roma*, dans *RAAN*, 40, 1965, p. 21-34; *Early Rome and the Latins*, Ann Arbor, 1965. A. Alföldi s'inscrit ainsi dans la lignée des travaux de E. Lammert, *Anzeigen und Mitteilungen*, dans *Neue Jahrb.*, 19, 1907, p. 610-616; Id., *R.-E.*, s.v. *hippeis*, col. 1689-1700, col. 1696; B. Niese, *Über Wehreverfassung, Dienstpflicht und Heerwesen Griechenland*, dans *HZ*, 98, 1907, p. 263-301, p. 287 n. 1; W. Soltau, *Reiter, Ritter und Ritterstand in Rom*, dans *Zeitschrift Oster. Gymnasien*, 62, 1911, p. 385-404, 481-511, 577-590; H. Delbruck, *Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte*, 3^e éd., Berlin, 1920-1964, t. I, p. 275-277; E. Meyer, *Die Vorgeschichte des römischen Heerwesens*, dans *Kleine Schriften*, 2, 1924, p. 266-329, plus particulièrement p. 275-276.

²⁵ J. Heurgon, *Un historien des études anciennes, Arnaldo Momigliano*, dans *JS*, 1970, p. 258.

noblesse, se succède une série d'articles à travers lesquels A. Momigliano et A. Alföldi développent une polémique sur le statut social et militaire de la plus ancienne cavalerie romaine²⁶. Elle se fonde sur les questions institutionnelles dont déjà C. Nicolet avait souligné la vanité et qui sont précisément celles qui opposaient, plus d'un siècle plus tôt, B.-G. Niebuhr à K. W. Götting, comme le note S. Mazzarino²⁷. Du débat passionné Alföldi-Momigliano, ces questions ne sortiront aucunement mieux réglés, mais continueront de diviser les historiens. La discussion sur le *Procurum Patricium* en particulier a été reprise par A. Magdelain en 1969²⁸, celle sur le *magister equitum* par A. Guarino en 1979²⁹, celle sur le vote des *sex suffragia* par F. De Martino en 1980³⁰.

Cette polémique semble donc bien aboutir à une impasse, non seulement à cause de son caractère récurrent, mais aussi parce qu'elle met en évidence la coupure que C. Nicolet plaçait entre les deux approches de l'histoire des *equites*. Dans sa réponse à son adversaire, A. Momigliano se situe en effet ouvertement sur le plan des institutions («so far archaeology and epigraphy have not helped much, but the study of institutions seems to indicate that the

infantry was more important – politically and militarily – than the cavalry») ³¹, position que lui avait précisément reprochée A. Alföldi dans l'ouverture de l'article d'*Historia* en 1968 : «it does not detract from his merit that he (A. Momigliano) has no archaeological experience. But, in the matters of Early Rome, an independent judgment concerning works of arts as well as other finds has become indispensable» ³².

Celeres

L'impasse dans laquelle s'était engagée la polémique entre A. Alföldi et A. Momigliano portait donc sur deux questions principales : le modèle étrusque ou grec de l'organisation des cavaliers romains; le statut social de ces derniers en comparaison des citoyens servant dans l'infanterie. Les travaux ultérieurs n'ont pas apporté de solution sur ces deux points, dans la mesure certainement où les preuves n'étaient pas suffisantes pour que l'une ou l'autre théorie l'emporte³³.

À la suite de ce conflit, en effet, la question du plus ancien *equitatus* romain a continué de mobiliser l'attention des historiens, mais de fa-

²⁶ A la première offensive d'A. Momigliano, *Procurum Patricium*, dans *JRS*, 56, 1966, p. 16-24 répondent deux articles d'A. Alföldi, *Die Herrschaft der Reiterei in Griechenland und Rom nach dem Sturz der Könige*, dans *Festschrift K. Schefold*, Berlin, 1967, p. 13-47 et (*Centuria*) *procurum patricium*, dans *Historia*, 17, 1968, p. 444-460. La réponse d'A. Momigliano figurera dans le numéro suivant de la même revue : *Cavalry and Patriciate. An answer to professor A. Alföldi*, dans *Historia*, 18, 1969, p. 385-388. A. Alföldi confirmera son point de vue dans une réédition en 1979 de *Der Frühromische der Reiteradel und seine Ehrenabzeichen*. Le dossier d'A. Momigliano a été republié dans A. Momigliano, *Quarto Contributo alla storia degli studi classici e del mondo antico*, Rome, 1969, p. 377 s.

²⁷ S. Mazzarino, *Il mutamento delle idee sulla «antichità» classica nell'Ottocento*, dans *Helikon*, 9-10, 1969-1970, p. 158-159. Voir aussi V. Ilari, *I celeres e il problema dell'Equitatus nell'età arcaica*, dans *RISG*, 78, 1971, p. 117-163, p. 117-118.

²⁸ A. Magdelain, *Auspicia ad patres redeunt*, dans *Homages à Jean Bayet*, Bruxelles, 1964 (*Collection Latomus*, 70), p. 427-473; Id., *Procurum patricium*, dans *Studi in onore di Edoardo Volterra*, Milan, 1971 (*Pubblicazioni della Facol-*

tà di giurisprudenza dell'Università di Roma, 41), t. 2, p. 247-266.

²⁹ A. Guarino, *Il dittatore appiedato*, dans *Labeo*, 25, 1979, p. 7-15. Sur le même sujet, voir en outre la note suivante.

³⁰ F. De Martino, *Sulla storia dell'Equitatus romano*, dans *PP*, 35, 1980, p. 143-160, p. 147, n. 14.

³¹ A. Momigliano, *Cavalry and Patriciate...* cit., p. 385.

³² A. Alföldi, (*Centuria*) *procurum patricium...* cit., p. 444.

³³ En 1988, C. Ampolo propose une mise au point historique et méthodologique de l'organisation politico-militaire de l'ancienne Rome, admettant que certaines questions sur les institutions et l'organisation militaires de la plus ancienne Rome demeurent insolubles : «restano invece problematici non solo la ricostruzione precisa dei contingenti di fanteria oplitica, ma soprattutto l'interpretazione della cavalleria e degli *infra classem*. Non sappiamo infatti se la prima avesse un ruolo di vera e propria cavalleria, e, soprattutto, se fosse originariamente collegata al patriziato, tanto da costituire il nucleo, o se invece avesse scarsa importanza, come sappiamo per l'epoca repubblicana» C. Ampolo, *La città riformata e l'organizzazione centuriata*, dans *Storia di Roma. I. Roma in Italia*, Turin, 1988, p. 203-240.

çon moins magistrale et sur des aspects mineurs ou restés plus secondaires jusqu'ici, comme le problème militaire, celui des *celerés* ou celui des *iuuenes*. Dans le volume *Problèmes de la guerre à Rome*, paru en 1969, aucune étude, par exemple, ne porte sur le sujet³⁴.

Le problème militaire a été envisagé par Y. Garlan, dans sa synthèse sur la guerre dans l'antiquité publiée en 1972³⁵, dans le cadre d'une réflexion méthodologique sur les principes d'une histoire militaire. Il n'est plus question de faire, selon l'auteur, une histoire militaire traditionnelle, celle d'un Lammert ou d'un Delbrück, d'un Kromayer et d'un Veith³⁶, qui, selon un point de vue positiviste, recherchent avant tout «l'établissement des faits, plus ou moins par analogie avec les techniques modernes»³⁷. Il s'agit d'une histoire militaire d'un genre nouveau, qui veut «redécouvrir, au niveau collectif, la fonction guerrière, avec ses institutions, ses rites, son idéologie, qui sont autant de réponses globales suscitées, dans une société déterminée, par la menace naturelle, sinon permanente, de l'étranger; redécouvrir aussi, au niveau individuel, l'*homo militaris* antique, avec ses conduites, ses ambitions, ses valeurs particulières, bien qu'inextricablement liées à celles de l'homme «politique», «économique», «religieux» avec lequel il s'identifie»³⁸. Cette ouverture de l'histoire militaire aux autres approches historiques est tout à fait importante pour le développement d'un sujet comme celui de la cavalerie.

D'autres travaux importants s'engagent aussi dans une réflexion d'ordre méthodologique afin de renouveler les perspectives. On mentionnera ainsi l'étude de T. J. Cornell, qui

souligne l'apport de l'anthropologie et de la sociologie dans l'analyse du phénomène guerrier de la Rome archaïque³⁹. Ces disciplines nous engagent, selon l'auteur, à considérer le phénomène guerrier en relation avec le développement de l'État et de la *polis*. La guerre aristocratique, de type homérique, correspond à une communauté pré-étatique, tandis que la guerre hoplitique caractérise le monde de la *polis*, comme l'ont avancé M. Weber puis A. Snodgrass⁴⁰. T. J. Cornell voit l'adoption de la guerre hoplitique comme une cause de la formation de la «cité-État» dans la Rome servienne de la seconde moitié du VI^e siècle. Il propose ainsi une reconstruction historique selon laquelle les nécessités guerrières influent sur la forme du pouvoir politique.

C'est le même type de reconstruction que propose aussi, dans les mêmes années, M. A. Levi⁴¹. L'auteur insiste en effet sur la nécessité d'étudier en priorité les innovations techniques de la guerre, qui selon lui déterminent les évolutions sociales et politiques, au lieu d'être déterminées par elles⁴².

En ce qui concerne plus précisément la question de la cavalerie, Y. Garlan a redonné une certaine importance à la théorie des «hoplites montés». Il opère en fait une sorte de compromis entre les thèses de W. Helbig et d'A. Alföldi en proposant qu'à une première période où la cavalerie a la primauté dans le combat et dans les institutions, succède un moment de déclin de cette arme en raison de la supériorité tactique de la phalange, ce qui conduit non pas à une disparition complète de la cavalerie, mais à la transformation des *equites* en fantassins montés⁴³.

F. De Martino va proposer une reconstruction comparable, dans un article de 1980, qui

³⁴ J.-P. Brisson (éd.), *Problèmes de la guerre à Rome*, Paris-La Haye, 1969 (*Civilisations et sociétés*, 12). Les textes de J. Heurgon, *La guerre romaine aux 4^e-3^e siècles et la Fides Romana*, p. 23-32 et de C. Nicolet, *Armée et société à Rome sous la République : à propos de l'ordre équestre*, p. 117-156, portent sur l'époque républicaine.

³⁵ Y. Garlan, *La guerre dans l'antiquité*, Paris, 1972, p. 111 s.

³⁶ Voir les références *supra* n. 12.

³⁷ Voir l'introduction de l'ouvrage de Y. Garlan, *op. cit.*, p. 7.

³⁸ *Ibidem*, p. 8.

³⁹ T. J. Cornell, *La guerra e lo stato in Roma arcaica (VII-V sec.)*, dans E. Campanile (éd.), *Alle origini di Roma. Atti del colloquio tenuto a Pisa il 18 e 19 settembre 1987*, Pise, 1988 (*Testi linguistici*, 12), p. 89-97.

⁴⁰ Sur ce point voir aussi le chapitre suivant.

⁴¹ M. A. Levi, *Celeres ed equites in Etruria e in Roma arcaica*, dans *Annuario della Accademia etrusca di Cortona*, 23, 1987-88, p. 63-77.

⁴² M. A. Levi, art. cit., p. 69-70.

⁴³ *Ibid.*, p. 111-112.

est un compte rendu pour *La Parola del Passato* de l'ouvrage d'A. Alföldi, *Der Frühromische der Reiteradel und seine Ehrenabzeichen*, réimprimé en 1979⁴⁴. Les «hoplites montés» de W. Helbig, selon l'auteur, ont dû coexister avec des cavaliers armés plus légèrement dont A. Alföldi avait donné des attestations pour l'époque archaïque. La présence de deux termes différents dans l'annalistique, *equites* et *celeres*, pour désigner la cavalerie, pourrait confirmer une situation que l'archéologie met bien en évidence⁴⁵. L'auteur propose ainsi un examen critique de la documentation archéologique qu'aussi bien W. Helbig et qu'A. Alföldi avaient invoquée à l'appui de leur thèse.

Dans sa recherche sur l'origine du patriciat romain, J.-C. Richard entend aussi s'engager dans la voie du domaine militaire en situant son enquête en relation avec les travaux de W. Helbig et A. Alföldi⁴⁶. Selon lui, les *celeres*, recrutés au sein de l'élite sociale, constituent un véritable *equitatus*, avant la monarchie étrusque à Rome. Et ainsi l'importance de la cavalerie, mise en évidence par A. Alföldi à l'époque de la monarchie étrusque, remonterait en fait à Romulus.

La question des *celeres* a particulièrement retenu l'attention des historiens dans les années 1970. Cet intérêt correspond à une attention plus grande portée aux aspects qui restaient en marge des grandes questions précédemment traitées, et à des textes mineurs qui brossent un tableau plus nuancé du rôle tactique de la cavalerie aux premiers temps de

Rome. Ainsi, pour V. Ilari, l'identification des *celeres*, serait en mesure de pouvoir démêler la problématique générale sur le plus ancien *equitatus* romain⁴⁷.

Une controverse sur les *celeres* divise en fait les historiens depuis l'antiquité. On peut en effet distinguer chez les anciens une première position, sous la plume de Tite-Live, Denys d'Halicarnasse et Plutarque, faisant des *celeres* la garde royale utilisée dès Romulus pour protéger le roi (T22-27). Les autres auteurs, parmi lesquels comptent principalement des grammairiens et des antiquaires, estiment que ce terme ne serait qu'une variante lexicale d'*equites*, et désignerait les anciens cavaliers romain (T29-33). H. Hill, qui fait le point de la question en 1938 en soulignant que les modernes dans leur ensemble se sont ralliés à la seconde thèse, attire l'attention sur la première⁴⁸. Il est d'avis que les *celeres* constituent la garde du roi et sont distincts des *equites*. Les travaux ultérieurs continuent d'opérer une confusion entre les deux positions : les *equites* sont assimilés aux *celeres*, qui constituent donc la garde royale. C'est le cas aussi bien d'A. Alföldi que d'A. Momigliano : celui-ci voit dans cette appartenance à la garde royale une confirmation du statut inférieur des cavaliers romuléens⁴⁹; pour celui-là, la garde royale, qui prend le gouvernement après la chute des rois, constitue le fond du patriciat⁵⁰. V. Ilari, quant à lui, qualifie cette confusion de «strano sincretismo»⁵¹ entre deux versions qu'il s'attache à bien distinguer avant de les critiquer : il re-

⁴⁴ F. De Martino, *Sulla storia dell'equitatus romano*, dans *PP*, 35, 1980, p. 143-160.

⁴⁵ Bien que les sources littéraires ne soient pas claires sur ce point, il semble que ce soient les *celeres* qui aient désigné ces guerriers qui pouvaient se déplacer rapidement grâce à leur cheval et venir en aide à l'infanterie en combattant à pied.

⁴⁶ Voir J.-C. Richard, *Les origines de la plèbe romaine. Essai sur la formation du dualisme patricio-plébéien*, Paris, 1978 (*Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 232), p. 248.

⁴⁷ V. Ilari, *I celeres e il problema dell'equitatus nell'età arcaica*, dans *RISG*, 78, 1971, p. 117-163. Passant en revue et éclaircissant de nombreux points des institutions militaires, l'auteur estime être en mesure de proposer une reconstruction de l'armée romaine à ses origines, faisant fi ainsi du constat «amer» d'un F. De Martino; «il fatto è che

la ricostruzione dell'esercito romano antico è tra le imprese più ardue, e forse disperate. Noi possiamo dire a grandi tratti quali furono le sue caratteristiche nelle diverse epoche, ma non possiamo precisare con sicurezza i singoli dettagli». V. Ilari, art. cit., p. 160 s. Voir n. 256 la mention de F. De Martino, *Storia della Costituzione Romana*, I, Naples, 1952, p. 146.

⁴⁸ H. Hill, *Equites and Celeres*, dans *Classical Philology*, 33, 1938, p. 283-290

⁴⁹ A. Momigliano, *Procurum Patricium*, art. cit., p. 20 : «In Rome part of the tradition implies that the first three centuries under the name of 'celeres' acted as the bodyguard of the king. This is likely enough and would explain why the knights came to be supported so lavishly by the State».

⁵⁰ A. Alföldi, *Il dominio della cavaleria*, art. cit., p. 33.

⁵¹ V. Ilari, art. cit., p. 128.

fuse en effet de réduire les *celerēs* aussi bien à l'*equitatus* qu'à la garde royale, et il établit une succession chronologique entre *celerēs* et *equites*. Il montre que le doublement des centuries qui a lieu sous le règne de Tarquin l'Ancien correspond au passage de l'institution des *celerēs* à celle des *equites*. Les centuries équestres sont désormais divisées, comme le rappelle la tradition, en *priores* et *posteriores*, les premières étant les plus anciennes et leurs membres se trouvant alors dotés d'un second cheval, comme l'indique l'institution de l'*aes pararium*⁵².

J.-P. Néraudau, dans sa thèse sur la jeunesse de la Rome Républicaine revient aussi sur la question des *celerēs*⁵³. Pour lui, *celerēs* et *equites* désignent une même réalité, et le premier terme lui sert à définir cette réalité : la cavalerie des premiers temps de Rome constitue une formation de jeunes gens, une classe d'âge organisée, qui a un rôle politique et militaire dans la cité. L'auteur rejoint ainsi des recherches de J. Gagé, qui a montré comment il fallait tenir compte des pratiques rituelles et sociales liées à la classe d'âge des jeunes gens pour faire une histoire des cavaliers archaïques romains⁵⁴.

Après le coup d'éclat des années 1960, la recherche sur les premiers cavaliers romains s'est cantonnée dans des aspects de détail. Dans les années 70, de nombreux historiens s'intéressent à la question des *celerēs*, une manière de revenir à travers un dossier plus marginal sur la problématique générale de la cavalerie protohistorique. Laissant de côté les grandes questions institutionnelles, les historiens s'engagent ainsi dans le domaine militaire, sans toutefois aborder réellement la documentation archéologique⁵⁵. Ceux-ci, en effet, se sont contentés de reprendre des corpus déjà bien étudiés par W. Helbig et A. Alföldi⁵⁶.

L'un des principaux résultats auquel arrivent ces différentes entreprises est qu'il n'existerait pas un seul type de combattants à cheval, mais que la variété des représentations, qui a conduit aux interprétations contradictoires de W. Helbig et d'A. Alföldi, pourrait être en rapport avec la diversité d'appellations dont l'annalistique se fait aussi l'écho⁵⁷. Ainsi, ils privilégient la thèse de l'efficacité militaire de la plus ancienne cavalerie.

Enfin, au regard de l'ensemble de ces travaux, il semble que la position d'A. Alföldi – défendant l'idée d'une guerre gentilice et

⁵² Granius Licinianus, éd. Flemisch, p. 2-3; Festus, s. v. *Paribus equis*, éd. Lindsay, p. 247. Voir textes dans l'annexe 1.

⁵³ J.-P. Néraudau, *La jeunesse dans la littérature et les institutions de la Rome républicaine*, Paris, 1979 (*Collection d'études anciennes*), en particulier p. 259-294; J.-C. Richard, *Les origines de la plèbe romaine. Essai sur la formation du dualisme patricio-plébéien*, Paris, 1978 (*Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 232), p. 248-262.

⁵⁴ J. Gagé, *Les traditions des Papirii et quelques-unes des origines de l'equitatus romain et latin*, dans *Enquêtes sur les structures sociales et religieuses de la Rome primitive*, Bruxelles, 1977 (*Collection Latomus*, 152), p. 219-277; Id., *Les chevaliers romains et les grains de Cérès au V^e siècle avant J.-C.*, dans *op. cit.*, p. 278-312. Sur le recrutement juvénile des chevaliers romains, P. Veyne, *Iconographie de la transvectio equitum et les Lupercalia*, dans *REA*, 62, 1960, p. 100-110. Sur la jeunesse, voir aussi J.-P. Morel, *Sur quelques aspects de la jeunesse à Rome*, dans *L'Italie préromaine et la Rome républicaine : mélanges offerts à Jacques Heurgon*, Rome, 1976 (*Collection de l'École française de Rome*, 27), p. 663-683; et en dernier lieu E. Eyben, *Restless Youth in Ancient Rome*, Londres-New York, 1993. Cet auteur a proposé un compte rendu du livre de J.-P. Néraudau, *Iuvenes et equites*, dans *AC*, LI, 1982, p. 265-277.

⁵⁵ Voir aussi les travaux de E. Gjerstad, *Early Rome. V : The Written Sources*, Lund, 1973 (*Skrifter utgivna av Svenska institutet i Rom*, 4^o, 17), p. 144 s. et 149 s. : pour cet auteur, la cavalerie est introduite par les Étrusques et n'existe donc pas avant le VI^e siècle à Rome.

⁵⁶ L'attitude de F. De Martino est aussi caractéristique, en ce qu'il n'envisage pas les données archéologiques pour elles-mêmes, mais comme des preuves confirmant la justesse de la tradition littéraire : «oggi saremo alquanto più rispettosi della tradizione annalistica, dopo che le scoperte archeologiche e studi sempre più approfonditi su di esse dimostrano che nei suoi elementi di fondo la tradizione annalistica è attendibile» (F. De Martino, art. cit., p. 160). On mentionnera de même l'ouvrage de C. Saulnier, sur l'armée et la guerre dans le monde étrusco-romain : C. Saulnier, *L'armée et la guerre dans le monde étrusco-romain (VIII-IV^e siècles)*, Paris, 1980, p. 109 s. L'auteur annonce certes s'engager dans un examen de type iconographique et archéologique des réalités militaires étrusco-romaines; mais son étude de la cavalerie reste principalement fondée sur les sources traditionnelles de l'annalistique, et s'en tient uniquement aux données romaines.

⁵⁷ *Celerēs* (T22-33), *equites* (T1-20), *trossuli* (T36-38), *flexuntēs* (T30; T34-35), *ferentarii* (T39).

aristocratique – ait rallié davantage d'adhésions que celle d'A. Momigliano – d'une cité-État menant une guerre hoplitique⁵⁸.

Conclusion : une approche non institutionnelle dans cet ouvrage

L'approche institutionnelle va être complètement abandonnée à partir des années 1980. Il ne semble en effet pas possible de glaner des informations supplémentaires dans les textes anciens, que ce soit auprès des grands historiens de Rome ou auprès des Antiquaires. Pour revenir sur les questions les plus controversées de l'historiographie des institutions de l'*equitatus* romain, ces sources traditionnellement utilisées ne sont plus suffisantes.

L'orientation qui sera adoptée dans cet ouvrage ne sera pas institutionnelle, puisque, dans ce domaine, rien de nouveau ne nous semble possible d'être obtenu. Nous ne perdrons pas de vue l'ensemble de ces textes, qui ont longuement été décortiqués, mais nous les confronterons à la documentation non romaine, qui nous éloignera un temps du droit et des institutions romaines, afin de pouvoir mieux y revenir. Cette documentation non romaine relève à la fois des textes anciens et de l'archéologie.

ROME DANS UNE HISTOIRE ITALIENNE

Le point de vue des vaincus

J'ai pris le parti d'aborder la question des cavaleries de l'Italie préromaine en considérant le point de vue des vaincus, c'est-à-dire

des populations que Rome va soumettre à partir du IV^e siècle, en en récupérant certains comportements.

Dans le panorama des travaux sur les cavaleries de l'Italie préromaine, trois travaux ont été déterminants pour l'adoption de cette orientation : ce sont les articles de C. Nicolet et de M. W. Frederiksen parus successivement en 1962 et 1968⁵⁹. L'approche de C. Nicolet et M. W. Frederiksen, tout d'abord, rompt catégoriquement avec la ligne adoptée par les auteurs mentionnés dans les pages précédentes puisque, faisant le constat de l'impasse dans laquelle se situe l'historiographie de l'*equitatus* romain, ils abordent une documentation non romaine : celle des Campaniens⁶⁰. Le premier étudie les représentations classiques et hellénistiques de cavaliers de Campanie et aussi de Paestum, visant avant tout à une meilleure compréhension de la genèse de l'ordre équestre romain, dans le cadre de l'État romano-campanien de l'époque des guerres puniques; le second tente d'éclairer un point d'histoire «préromaine», celle de la Campanie avant l'expansion romaine. De ces *equites Campani* étudiés par C. Nicolet au IV^e et au III^e siècles, il étudie la formation en remontant à leurs plus anciennes attestations dans la région. Face aux différentes populations qui ont participé à la création du peuple campanien, il envisage alors les cavaliers étrusques, samnites et grecs, pour établir à quelle population revient l'origine des pratiques équestres campaniennes. C'est donc parce qu'ils abordent une documentation archéologique neuve et qu'ils décentrent leur objet d'étude sur une autre zone géographique que Rome, que ces

⁵⁸ Pour n'en citer que quelques-uns, F. De Martino, E. Gjerstad ou J.-C. Richard semblent plutôt convaincus par la thèse d'A. Alföldi, tandis que J.-P. Néraudau et plus récemment A.-M. Adam s'inscrivent explicitement dans la lignée d'A. Momigliano.

⁵⁹ C. Nicolet, *Les «Equites Campani» et leurs représentations figurées*, dans *MEFR*, 74, 1962, p. 463-517; M. W. Frederiksen, *Campanian Cavalry : a Question of Origins*, dans *DArch*, 2, 1968, p. 3-31.

⁶⁰ L'article de C. Nicolet, paru en 1962, laissait présager l'impasse dans laquelle allaient plonger les controverses sur l'histoire institutionnelle des anciens cavaliers romains. L'article très stimulant de M. W. Frederiksen paraît quelque temps après cet épisode historiographique et

tranche avec un dossier bien embrouillé. L'auteur met en évidence l'impasse dans laquelle se situe le débat entre A. Alföldi et A. Momigliano, en se demandant, non sans une certaine malice, si cette opposition est due à l'ambiguïté des sources : «is the archaeological evidence in archaic Italy, we ask in wonder, quite as ambiguous as that?» (art. cit., p. 3). Face à cette situation, M. W. Frederiksen centre son intérêt sur «a subject about which there is no doubt» (*ibidem*). La voie sur laquelle s'engage l'auteur anglais est donc celle de l'archéologie et non celle des institutions : «collaboration between archaeologist and historian is, one may think, especially likely to be fruitful in the field of military antiquities» (*ibidem*).

deux travaux sont particulièrement importants. L'étude de M. W. Frederiksen met en évidence de nouvelles perspectives sur le sujet, en tenant compte, dans l'analyse, de la *koiné* formée par des populations qui s'affrontent et se côtoient dans l'Italie de l'époque archaïque.

Concernant le monde étrusque d'autre part, un certain nombre de travaux se sont aussi engagés dans une enquête archéologique, essentiellement pour éclairer le rôle de l'hoplitisme – définit-il une société timocratique (M. Torelli) ou gentilice (B. D'Agostino, A.-M. Adam et A. Rouveret)? – et celui des cavaliers (P. F. Stary, J.-R. Jannot, A.-M. Adam)⁶¹. Enfin, la table ronde organisée en 1989 par A.-M. Adam et A. Rouveret sur *Cavalleries et aristocratie cavalières en Italie entre la fin du VI^e siècle et le premier tiers du III^e siècle avant notre ère*, s'inscrit dans le contexte historiographique qui vient d'être présenté⁶².

Cette approche a donc inspiré la nôtre. Nous avons envisagé dans cet ouvrage, les populations qui sont en relation étroite avec Rome à l'époque archaïque, c'est-à-dire, sur le versant tyrrhénien, du sud au nord, les colonies achéennes et chalcidiennes, les Italiques (Oenôtres, Lucaniens, Samnites, Latins, Ombriens), les Étrusques. Le versant occidental a été privilégié, par sa cohérence géographique et historique⁶³. Des incursions ont été faites plus à l'est; elles montrent qu'envisager l'ensemble des régions de la péninsule n'aurait

certainement pas modifié les conclusions auxquelles nous avons abouti. Il nous a paru que l'exhaustivité, dans la problématique retenue, n'était pas nécessaire.

Notre orientation historico-géographique épouse d'autre part les résultats de nombreux travaux récents, qui utilisent différents concepts, tournant tous autour de l'idée de *koiné*, d'échange culturel, entre populations grecques, étrusques, italiques.

Mobilité sociale horizontale

Du point de vue romain, C. Ampolo s'est servi du concept de «città aperta», particulièrement intéressant pour l'étude des phénomènes militaires⁶⁴. Il montre que l'organisation politique et militaire romaine à l'époque archaïque n'était ni «chiusa» ni «compatta», mais soumise à une mobilité sociale horizontale. Il s'agit donc d'une approche qui, d'une part, tient compte de la position de Rome à l'intérieur d'une *koiné* et d'un jeu complexe d'influences extérieures, et qui, d'autre part, refuse un tableau uniforme et homogène des réalités militaires : «quello che invece mi sembra più chiaro è la contrapposizione tra altri due fenomeni che in qualche modo convivono nella realtà romana del VI e V secolo : da un lato la forza unitaria dell'organizzazione censitaria serviana, con il complemento delle altre riforme istituzionali, e il potere centrale di una

⁶¹ M. Torelli, *Tre studi di storia etrusca*, dans *DArch*, 8, 1974-1975, p. 3-78, particulièrement p. 13-17; B. D'Agostino, *Military Organisation and Social Structure in Archaic Etruria*, dans *The Greek City from Homer to Alexander*, Oxford, 1990, p. 59-82 = *Organisation militaire et structure sociale dans l'Étrurie archaïque*, dans *La cité grecque d'Homère à Alexandre*, trad. franç., Paris, 1992 (*Textes à l'appui. Histoire classique*), p. 77-103; A.-M. Adam et A. Rouveret, *Les cités étrusques et la guerre au V^e siècle avant notre ère*, dans *Crise et transformation des sociétés archaïques de l'Italie antique au V^e siècle av. J.-C. Actes de la table ronde organisée par l'École française de Rome et l'Unité de recherches étrusco-italiques associée au CNRS (UA 1132) (Rome, 19-21 novembre, 1987)*, Rome, 1990 (*Collection de l'École française de Rome*, 137), p. 327-356; P. F. Stary, *Zur Eisenzeitlichen Bewaffnung und Kampfeswein in Mitteleuropa, 9-6 v. Chr.*, Mayence, 1981 (*Marburger Studien zur Vor- und Frühgeschichte*, 3); Id., *Foreign Elements in Etruscan Arms and Armour : 8 th to 3 rd centuries B.C.*, dans *Proceedings of the Prehistorical Society*, 45, 1979,

p. 179-206; J.-R. Jannot, *Les cités étrusques et la guerre*, dans *Ktéma*, 10, 1985, p. 127-141; Id., *Les cavaliers étrusques. Armement, mode de combat, fonction. VII^e au IV^e siècle*, dans *MDAI(R)*, 93, 1986, p. 109-133; Id., *À propos des cavaliers étrusques*, dans *Secondo Congresso internazionale etrusco (Firenze 26 Maggio-2 Giugno 1985)*, atti, Rome, 1989, p. 1549-1556; A.-M. Adam, *Aspects de l'iconographie des cavaliers en Étrurie du VI^e au IV^e siècle avant notre ère : représentation et idéologie*, dans *MEFRA*, 107, 1, 1995, p. 71-96.

⁶² L'introduction écrite par A.-M. Adam et A. Rouveret, *Cavalleries et aristocraties cavalières en Italie entre la fin du VI^e siècle et le premier tiers du III^e siècle avant notre ère*, dans *MEFRA*, 107, 1, 1995, p. 7-12, propose une mise au point méthodologique de la question.

⁶³ Voir *supra*.

⁶⁴ C. Ampolo, *La città riformata e l'organizzazione centuriata*, dans *Storia di Roma. I. Roma in Italia*, Turin, 1988, p. 203-240. Voir aussi T. J. Cornell, art. cit. (à la n. 39), p. 95 s.

monarchia che assume caratteristiche da tirannide greca; dall'altro, le tendenze centrifughe insite nella società aperta dell'epoca, con il facile inserimento di gruppi gentilizi (come quello dei Claudii e forse quello dei Tarquini) e certo di molte famiglie (testimoniato poi dai fasti consolari, come gli Aquilii) e di condottieri con il loro seguito (i Vibenna, Mastarna, ecc.)»⁶⁵. La figure du *condottiere* ou du mercenaire reviendra en effet souvent dans l'étude qui va suivre.

Frontier history

D'autres travaux se sont engagés, ces dernières années, dans la voie de la *frontier history*, qui paraît être un concept particulièrement intéressant pour aborder l'Italie préromaine, et plus particulièrement des questions sociales religieuses ou militaires, comme celle des cavaliers tyrrhéniens. Un colloque des *Studi sulla Magna Grecia* de Tarente a porté sur cette approche en 1997⁶⁶. Les aspects militaires, abordés lors de ce colloque, avaient déjà été envisagés à la lumière du concept de *frontier history* quelques années plus tôt par M. Lombardo⁶⁷. Cet auteur, en effet, met en évidence la nécessité d'envisager l'histoire militaire d'une cité ou d'une population non pas comme une entité isolée, mais dans ses relations avec ses voisins et ennemis, aux armes et à la tactique desquels elle doit s'adapter. Dans un domaine où l'efficacité dépend de la faculté de faire face aux modes de combat de l'adversaire et d'innover en matière technique pour le surprendre, l'évolution des comportements militaires repose sur des phénomènes de contact et de diffusion entre les différentes

populations en conflit. Et c'est en particulier sur les terres choisies par les colonisateurs qu'on peut mettre en évidence ces dynamiques de *frontier history*, dans la mesure où les relations, belliqueuses ou pacifiques, entre indigènes et colonisateurs constituent l'un des fondements du processus de la colonisation. La même dynamique a été proposée pour l'histoire militaire de Rome par T. J. Cornell et M. A. Levi⁶⁸.

Variété des profils régionaux

Ces travaux d'histoire militaire montrent d'autre part que le schéma invariant, mis en évidence par A. Alföldi pour l'Étrurie et Rome, sur la succession des techniques militaires employées (charrerie – cavalerie – phalange hoplitique), demande à être nuancé en fonction de la grande variété des profils régionaux, tels qu'ils apparaissent dans les travaux actuels. M. Lombardo a montré que la diffusion de l'hoplitisme n'est pas uniforme, laissant ainsi la place à des expressions guerrières de nature oligarchique – armées de clients formées dans le cadre de *l'oikos* et troupes de cavalerie. L'auteur rappelle, à la suite des résultats d'A. Snodgrass, que cette innovation est un processus long, qui n'a été adopté que par étapes (armement, puis seulement tactique de la phalange, et enfin structures politiques plus démocratiques). À cette évolution, s'ajoutent des variations géographiques. Si en Étrurie, à Rome, à Cumes, la phalange est attestée par les textes, souvent l'armement hoplitique semble seul utilisé, avec la permanence de structures clientélares : le recrutement a pour base *l'oikos* aristocratique, comme l'a bien montré B. D'Agos-

⁶⁵ *Ibid.*, p. 226-227; p. 221 sur les *condottieri*.

⁶⁶ *Confini e frontiera nella grecità d'Occidente : Atti del trentasettesimo convegno di Studi sulla Magna Grecia (Taranto 3-6 ottobre 1997)*, Naples, 1999. Cette notion de *frontier history* avait déjà été bien utilisée pour l'histoire de la colonisation de l'Italie du Sud par les travaux d'E. Lepore et de G. Vallet : E. Lepore, *Per una fenomenologia storica del rapporto città-territorio in Magna Grecia*, dans *La città e il suo territorio : Atti del VII convegno di Studi sulla Magna Grecia*, Tarente, 1967, p. 29-66; G. Vallet, *La cité et son territoire dans les colonies grecques d'Occident, ibidem*, p. 67-142. A. Pontrandolfo a proposé une analyse critique de ces approches historiographiques dans *Greci e indigeni*, dans

Un secolo di ricerche in Magna Grecia : atti del ventottesimo Convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 7-12 ottobre 1988), Tarente, 1988, p. 329-350, particulièrement p. 335-336.

⁶⁷ M. Lombardo, *L'organizzazione militare degli Italoti*, dans G. Pugliese Carratelli (éd.), *Magna Grecia. 2. Lo sviluppo politico, sociale, ed economico*, Milan, 1987, p. 225-258.

⁶⁸ T. J. Cornell, art. cit.; M. A. Levi, art. cit. Selon T. J. Cornell, «la guerre est l'un des plus importants moyens de communication entre communautés politiques; c'est un stimulus pour l'échange d'idées, pas seulement militaires.»

tino pour l'Étrurie⁶⁹. C'est donc avec prudence qu'il faut considérer les textes sur le caractère timocratique des réformes de Servius Tullius.

A. M. Adam et A. Rouveret ont souligné la nécessité d'aborder la documentation en fonction de cette problématique de différenciation des comportements militaires et c'est «site par site» qu'elles présentent un panorama non uniforme de la situation en Étrurie⁷⁰. À la faiblesse apparente des affirmations guerrières de Cerveteri et de Tarquinia, répond la documentation de cités comme Orvieto, Spina, Vulci, Chiusi où l'hoplitisme est bien mieux attesté.

Cet ouvrage se propose donc à la fois comme une histoire des cavaliers de l'Italie archaïque et une préhistoire des chevaliers romains. La documentation rassemblée n'est pas exhaustive, mais en choisissant certains dos-

siers, il s'est agi d'une part de dégager et de sélectionner les problématiques les plus intéressantes, en fonction de l'histoire des études sur la question mais aussi dans le but de pallier l'hétérogénéité foncière de la documentation existante; d'autre part, d'établir une complémentarité entre ces différentes sources disponibles – archéologiques, iconographiques, textuelles – et de les réunir en des séries méthodologiquement acceptables; enfin, de privilégier une zone géographique – le versant tyrrhénien de la péninsule – permettant d'éclairer la formation de l'ordre équestre romain. Pour ce dernier point, l'étude ne reprendra pas des dossiers amplement examinés par l'historiographie antérieure du plus ancien *equitatus* romain mais, en déplaçant le point de vue sur d'autres régions et d'autres questionnements, elle tentera d'offrir de nouvelles perspectives.

⁶⁹ B. D'Agostino, *Military Organisation*, art. cit.

⁷⁰ A.-M. Adam et A. Rouveret, *Les cités étrusques et la guerre au V^e siècle avant notre ère*, dans *Crise et transformation des sociétés archaïques de l'Italie antique au V^e siècle av. J.-C.* Actes de la table ronde organisée par l'École fran-

çaise de Rome et l'Unité de recherches étrusco-italiques associée au CNRS (UA 1132) (Rome, 19-21 novembre, 1987), Rome, 1990 (Collection de l'École française de Rome, 137), p. 327-356, ici p. 315.